

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 30 c  
Réclamations, — 30  
Faits divers, — 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur 30 fr.  
Six mois 16  
Trente mois 9

Poste: 35 fr.  
Six mois 18  
Trente mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 OCTOBRE

## LECTION A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

CANDIDATS CONSERVATEURS.

MM.

A. DE MAILLÉ, député sortant, président du Conseil général.

EUGÈNE BERGER, ancien député.

DE LA BOURDONNAYE, député sortant, secrétaire du Conseil général.

CHEVALIER, membre du Conseil général, maire de Chalonnes-sur-Loire.

FAIRÉ, père, avocat, ancien bâtonnier.

JULES MERLET, ancien préfet de Maine-et-Loire.

TH. DE SOLAND, député sortant, vice-président du Conseil général.

LÉONCE DE TERVES, député sortant, secrétaire du Conseil général.

Les bureaux du Comité conservateur de Maine-et-Loire, pour l'arrondissement de Saumur, sont situés rue du Portail-Louis, 12, et sont ouverts de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

ELECTEURS DE MAINE-ET-LOIRE ET CHERS CONCITOYENS.

Dimanche prochain, vos votes renouveleront la Chambre des députés. — Les SENATEURS qui vous représentent depuis bientôt dix ans, croient devoir dans ces graves circonstances faire appel à votre patriotisme.

**PAS D'ABSTENTION! Elle serait coupable quand il s'agit des intérêts vitaux du pays.**

Votez tous et affirmez par vos votes: Que le gouvernement républicain a mal servi la France;

Que par des aventures aussi inopportunes que mal dirigées, il a gaspillé la fortune publique et le sang de nos enfants;

Qu'il a troublé la paix intérieure par ses incessantes persécutions religieuses, par la

violation de la liberté de conscience et de tous les droits du père et du citoyen;

Qu'il a compromis la prospérité nationale par le désordre inouï de ses finances et par le poids écrasant des charges actuelles que de nouveaux impôts vont aggraver encore.

**L'Agriculture et l'Industrie sont aux abois.**

Vous le savez mieux que personne, vous tous CULTIVATEURS, OUVRIERS, COMMERÇANTS, qui souffrez du malaise croissant des affaires.

On vous dit que la crise existe partout: **CELA EST FAUX!**

Par suite de l'insuffisance des droits protecteurs et de la préférence donnée, dans ses achats, par le gouvernement aux produits étrangers, les autres nations s'enrichissent de notre misère.

Les hommes qui nous gouvernent sont aussi audacieux qu'incapables.

Ecoutez leurs orateurs: C'est AUX PLUS FAUSSES AFFIRMATIONS qu'ils ont recours pour défendre leur cause.

Ils vous disent que le développement des grands travaux publics obère seul nos finances;

**ILS VOUS TROMPENT;**

Ce sont les guerres lointaines, que les députés conservateurs ont toujours réprochées;

C'est la détestable administration des Républicains et la création de tant d'emplois inutiles;

Ce sont ces travaux qu'ils commencent partout et ne terminent nulle part.

Ils vous trompent encore en appelant « Perturbateurs » et « Candidats de la guerre civile, » les Conservateurs, qui ne font pas d'émeute et savent respecter la volonté du pays.

La politique anti-patriotique suivie depuis sept ans par les républicains, vos quatre députés conservateurs sortants n'ont pas cessé de la combattre.

**A vous de dire s'ils ont bien répondu à votre confiance.**

Acclamez-les de nouveau et associez-leur des collègues résolus à marcher dans la même voie.

Ce sont tous des hommes sages et énergiques: vous les connaissez, vous savez ce que vous pouvez attendre d'eux.

**ÉLECTEURS!**

Nous vous le répétons encore:

**PAS D'ABSTENTION!**

*L'union des honnêtes gens peut seule sauver la France!*

Votez tous pour MM.:

C<sup>o</sup> DE MAILLÉ, président du Conseil général, député sortant.

BERGER, ancien député.

V<sup>o</sup> DE LA BOURDONNAYE, député sortant, membre du Conseil général.

CHEVALIER, membre du Conseil général, maire de Chalonnes-sur-Loire.

ALEX. FAIRÉ, avocat, ancien bâtonnier.

JULES MERLET, ancien préfet de Maine-et-Loire.

TH. DE SOLAND, député sortant, membre du Conseil général.

C<sup>o</sup> LÉONCE DE TERVES, député sortant, membre du Conseil général.

Les Sénateurs de Maine-et-Loire:

Général D'ANDIGNÉ. A. BLAVIER. Baron LE GUAY.

## ON MEURT DE FAIM

*Sous la République!*

Nommer le gouvernement, et choisir celui qui nous fait mourir de faim? Oh! en vérité, c'est trop bête!

Je l'ai pourtant nommé comme les autres, celui de la République!

Il promettait la vie à bon marché; et tout pour rien, c'était sa devise. Et depuis qu'il est aux affaires, ça va toujours de plus en plus mal.

Eh bien! quand je m'en suis rapporté à ce qu'on m'a dit, je suis arrivé à mourir de faim.... Et si je n'étais pas assez simple pour me croire plus bête qu'un autre, cette fois? Si je me mettais en tête d'agir à ma guise, et sans consulter personne que moi-même?

Voyons un peu sérieusement.

Je meurs de faim, et pourtant j'ai bon bras, bon pied, bon œil, et surtout bonne volonté! Mais, du travail, où en trouver?

Si encore je souffrais seul! mais, ma femme souffre, sans l'avoir mérité, et j'ai deux pauvres petits enfants à qui il faut mesurer le pain: Oh! la colère m'étouffe.

La colère pourtant est mauvaise conseillère, on va mieux et plus loin par la raison.

Je meurs de faim, ma femme et mes enfants aussi. Et c'est moi qui les ai nommés, tous ces misérables qui se gorgent au râtelier de l'Etat, et nous affament, pour nous payer de les avoir nommés, nous, les travailleurs.

Mais aussi c'est bien étonnant! On ne voit plus en France que deux classes d'individus: la première, qui accapare toutes les places de l'Etat, et qui, moyennant ces places, s'adjuge, sans rien faire, de gros traitements payés par le budget; la seconde, des pauvres naïfs qui, comme moi, au lieu de recevoir de l'argent de l'Etat, lui en donnent à l'octroi, lui en donnent à la douane, lui en donnent à la patente, lui en donnent à la cote mobilière, lui en donnent partout et toujours.

Et vous croyez que cela peut durer ainsi? Les uns toujours recevoir, et les autres toujours donner? Les uns être repus, et les autres mourir de faim?

Ah! Je ne m'étonne pas s'ils aiment tant la République, tous ces émergeurs du budget; et ils conseillent avec tant d'entrain de voter pour la République, nous les pauvres diables qu'ils condamnent à n'avoir pas du pain!

La République c'est le gouvernement de la faim.

Nous sommes 36 millions de Français.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## HISTOIRE

### Le Duc et la Duchesse de Nemours

A SAUMUR

(8, 9, 10 ET 11 AOUT 1843)

Suite et fin (1)

Les Princes ont quitté Saumur vendredi dernier, à neuf heures du matin. Ils sont sortis de la ville au pas et dans le même ordre qu'ils y étaient entrés: M<sup>me</sup> la Duchesse dans sa voiture et accompagnée de la garde nationale à cheval; le Prince à cheval, entouré de l'état-major de l'École, du corps des officiers et d'un piquet de cavalerie.

La garde nationale était sur deux lignes dans la longueur du pont Napoléon, ayant en tête le maire, les adjoints, le conseil municipal et tous les fonctionnaires publics. Là, le Prince mit pied à terre, et, s'approchant de M. le maire, il lui témoigna de nouveau tout ce qu'il avait éprouvé de bonheur en sa ville.

« Dites aux habitants de Saumur, monsieur le maire, que jamais ils ne sortiront de ma mémoire et de mon cœur, et que je serais heureux si

(1) Voir l'Écho Saumurois des 25, 26, 27, 29, 30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre.

quelques circonstances me rappelaient parmi eux. »

Puis, s'avancant vers M. de la Martinière:

« Je suis heureux, colonel, de me retrouver encore aujourd'hui au milieu de la garde nationale; je crains cependant de l'avoir trop fatiguée en la tenant tous les jours sous les armes. »

« Monseigneur, répondit le colonel, elle s'est réunie aujourd'hui presque sans commandement. »

« Je suis d'autant plus touché de cette dernière démarche; veuillez lui dire que je n'oublierai jamais sa belle tenue et le dévouement dont elle vient de donner tant de preuves. »

C'est alors que le Prince, se retournant encore vers M. Gauthier, lui dit que M<sup>me</sup> la duchesse de Nemours désirait lui faire ses adieux. M. Gauthier s'empressa d'aller lui présenter ses hommages, et là encore, en montant en voiture, le Prince lui parla affectueusement de l'accueil qu'il avait reçu à Saumur.

Somme toute, nos fêtes ont été brillantes, et les Princes, nous en sommes sûr, les ont eues pour agréables. Bien qu'un léger nuage ait paru un instant obscurcir de si beaux jours, bien que dans le bal il y ait eu quelque confusion, cette soirée n'a pas cependant été sans éclat. En entrant dans la salle, M<sup>re</sup> le duc de Nemours s'écria:

« C'est admirable! »

C'était en effet un spectacle ravissant que ces banquettes, exclusivement garnies de personnes toutes brillantes de jeunesse, de beauté et de toi-

lètes. Les Princes, après avoir salué affectueusement, ouvrirent le bal: M<sup>me</sup> la duchesse de Nemours dansa avec M. Gauthier la première contredanse, et la seconde avec M. le colonel de la Martinière.

Du reste, quand le lendemain M. Gauthier exprimait à LL. AA. RR. le regret qu'il éprouvait de la confusion qui avait existé dans la salle, le Prince sourit avec bonté, et répondit:

« Il n'y a rien eu qui ait pu offenser M<sup>me</sup> la duchesse de Nemours ni moi; nous ne pouvons voir dans cet empressément qu'une sympathie de plus à laquelle nous sommes l'un et l'autre bien sensibles. »

M<sup>me</sup> la duchesse de Nemours en partant a remis à M. le Maire une somme de cent francs dont M<sup>me</sup> la supérieure de l'école des jeunes filles fera tel usage qu'elle voudra en faveur des enfants.

Le Prince également a laissé quatre cents francs à la disposition de M. le Maire pour être employés au soulagement des malheureux.

On ne tarit pas aujourd'hui sur les qualités des Princes. C'est un concert d'éloges tellement unanime qu'il est impossible de révoquer en doute tout ce qu'on dit de leur aménité, et surtout de leur affectueuse affabilité. Après le dîner de jeudi, auquel assistaient M. Gauthier, maire, et M. Duterme, adjoint, le Prince invita ces deux fonctionnaires à monter sur le balcon de l'hôtel, pour voir

le feu d'artifice. La Princesse de son côté insista vivement pour qu'on fit venir aussi M<sup>re</sup> Gauthier et M<sup>me</sup> de Prevost.

Le Prince, pendant le feu d'artifice, paraissait heureux; lorsqu'il lit le mot *Constantine*, il courut à M. Gauthier, et là encore il lui répéta, avec effusion de cœur, combien son passage à Saumur lui était agréable.

Ce n'est pas seulement aux autorités qu'il tint ce langage qu'on pourrait regarder comme obligé; mais dans des occasions où ils n'étaient pas tenus à l'étiquette princière, ils laissèrent plus d'une fois échapper l'un et l'autre leur satisfaction. Ainsi ils allèrent visiter chez M. Lambourg des émaux très-remarquables, ils restèrent une heure dans son atelier à le voir travailler, et, plusieurs fois, la Princesse répéta, en faisant l'éloge de M. Lambourg:

« Que je suis heureuse d'avoir vu Saumur! »

L'habile émailleur offrit à la Princesse un pot de fleurs; elle l'accepta et acheta même divers autres objets d'un travail admirable. Le Prince dit à M. Lambourg:

« Vous m'apporterez vous-même à Paris ces différents objets, je serai bien aise de vous y voir et de vous présenter à mon père. »

Nous devons encore rappeler les éloges que le Prince, au moment de la revue, pendant le dîner et à plusieurs fois, les jours suivants, a donnés à la

Eh bien ! je vous parie que sur ce nombre il y en a trois ou quatre millions qui vivent sur les fonds du gouvernement, c'est-à-dire sur les nôtres, par les impôts.

Et vous croyez que je vais être assez sot pour voter encore pour ces gaillards-là ?

Tenez, voici des chiffres officiels. J'ai eu le temps, depuis que je n'ai plus de travail, de faire un peu de politique ; mais de la bonne, de la politique d'ouvrier, car il n'y que celle-là qui soit bonne.

J'ai recueilli les jolies choses que voici : entendez bien, camarades ; et, le 4 octobre, SOUVENEZ-VOUS !!!

Nous avons nommé nos députés pour la dernière fois en 84, n'est-ce pas ? Ils reviennent nous demander nos voix ? Eh bien, voyons ensemble, s'il vous plaît, avant d'aller voter, comme ils ont bien travaillé ; voyons s'ils méritent d'être renommés !

Savez-vous de combien a augmenté la dépense pour les services généraux des ministères et la perception des impôts, depuis 77 ? de la bagatelle de 300 MILLIONS ! Nous payons, pour ce chapitre, 1,677 millions... Un rieu, qu'il !

Savez-vous combien nous coûtent les seuls employés des ministères de Paris ? la bagatelle de 31 millions : 9 millions de plus qu'en 76 : gouvernement à bon marché, la République, hein !

Savez-vous combien de hauts emplois nouveaux ont été créés dans les ministères depuis moins de 40 ans ? Comptez : de directeur 49, de sous-directeur 19, de chef de bureau 54, de sous-chef 74. Il y a dans certains services autant de chefs que d'employés.

Eh bien ! qu'en pensez-vous ?

Un autre détail précieux : Savez-vous, d'après l'enquête officielle faite par une commission de la Chambre, l'an passé, combien d'employés de tout ordre sont logés, chauffés, éclairés, aux dépens de l'Etat, c'est-à-dire à nos dépens, malgré la défense formelle de la loi ? — Entre 4 et 5,000 ! Encore une bagatelle !

Savez-vous combien cela nous coûte de plus, sans raison aucune, sans droit aucun ? Un million ! Bagatelle, bagatelle !

Savez-vous combien nous coûtent les agrandissements et reconstructions qu'il a fallu faire pour loger tout ce monde-là ? Treize millions, depuis 1880 seulement. Bagatelle, vous dis-je ! Quand on a l'honneur d'être en République, allons donc, est-ce qu'on y regarde de si près ?

Savez-vous ce que nous coûte, pour toute la France, l'ensemble des traitements civils, au budget de 1885 ? — 373 millions, et un peu plus ; soit 402 millions, c'est-à-dire presque un tiers de plus qu'en 1876 ; et sans compter les allocations illégalement prélevées sur d'autres chapitres. (Voir les Rapports de la Cour des Comptes.)

Voilà, voilà, comment ils ont bien travaillé nos députés !

Et il faudrait les renommer ? Plus souvent !

Mais ce n'était pas assez de créer des places nouvelles, pour les donner à tous ces bons amis de la République ; les tours de remplacements n'allaient pas assez vite. La

bonne tenue de l'artillerie de la garde nationale.

Le Prince s'est adressé particulièrement au capitaine de cette compagnie et lui a fait des remerciements pour les salves qui avaient été tirées en son honneur.

Un vieux général, qui accompagnait le Prince, a dit tout haut dans les rangs :

« On dirait une compagnie d'artilleurs dans l'armée. »

Le Prince a été pour l'École ce qu'il a été pour la ville, plein de bonté et d'affabilité. Pendant tout le temps qu'il a visité l'École, il n'a cessé de témoigner à M. de Prevost son entière satisfaction sur toutes les parties du service. Le travail du manège, celui du carrousel l'ont enchanté. Il est impossible d'être plus gracieux qu'il ne l'a été pour tout le monde et surtout pour l'état-major de l'École, composé d'officiers si remarquables sous tous rapports.

Voici du reste le discours que M. le général lui adressa lors de son arrivée :

« Monseigneur, » L'École de cavalerie est heureuse et fière de vous voir au milieu d'elle, elle sait apprécier l'honneur que Votre Altesse Royale daigne lui faire ; aussi, Monseigneur, maîtres et élèves, tous, vont rivaliser de zèle pour mériter vos suffrages, pour vous prouver leur dévouement au Roi, à son auguste famille et en particulier à Votre Altesse Royale. Vive le Roi ! Vive le Duc et la Duchesse de Nemours ! »

République est si riche, et les républicains ont si bon appétit !

Savez-vous donc ce qu'ils ont inventé ?

Ah ! Ils sont malins, vous allez voir. Ils se sont avisés d'établir des limites d'âge, et de priver ainsi la France des dévouements les plus sages, les plus expérimentés, pour avoir plus d'emplois à donner. Et comme cela ne suffisait pas encore à l'appétit des invités, ils n'ont trouvé rien de mieux que de mettre à la retraite, avant l'âge, une multitude d'employés dont ils voulaient donner à d'autres les emplois.

Or, savez-vous combien cela nous coûte encore au chapitre des pensions civiles à la charge du Trésor, de plus qu'en 1876 ? 49 millions !

Vous le voyez, il ne s'agit jamais que de toutes petites bagatelles..., des riens... des riens... !

Ouvriers, mes camarades de travail... et de misère aussi, serez-vous encore longtemps d'avis de porter au pouvoir tous ces avocats sans causes, parce qu'ils les perdent quand ils plaident, tous ces médecins sans malades, parce qu'ils les tuent quand ils les traitent, et dont le talent a consisté simplement jusqu'ici à nous faire pendant cinq ou six semaines de belles promesses, pour obtenir nos voix, et puis pendant six ou huit ans à s'engraisser de notre argent, pendant que nous mourons de faim ?

Eh bien, camarades, les coupables en tout cela, ce sont les gouvernants sans doute ; mais c'est nous autres surtout ; car c'est nous qui les avons nommés. Sans nous, la France ne serait pas rongée par tous ces insatiables chancres. S'il y en avait un peu moins pour eux, il y en aurait un peu plus pour nous.

Non, il n'en faut plus, de ces gouvernements de parvenus, de cuistres, d'égoïstes et de J. F.

Nommer le gouvernement et mourir de faim ? c'est trop bête !

J'ai voté pour la République ; je voterai contre elle.

Ce qu'elle me donne, c'est la faim. Ce qu'il me faut, c'est du pain !

### La vérité sur la retraite de Lang-Son.

Le conseil de guerre d'Hanoi vient de désintéresser le lieutenant-colonel Herbing. Mais si celui-ci n'est ni seul, ni directement responsable des fautes commises et de l'échec subi à Lang-Son ; si d'autres l'ont perdu avec lui, plus que lui, il convient de rechercher les vrais auteurs du désastre. Ceux-ci n'ont pas été désintéressés par le conseil de guerre d'Hanoi.

Un député républicain, un ancien membre de la dernière commission parlementaire du Tonkin, s'est expliqué à ce sujet dans une réunion de ses électeurs, en présence d'autres députés opportunistes qui ne l'ont pas démenti, de manière à nous donner et à donner à l'opinion publique un commencement de satisfaction.

En raison de l'importance des déclarations faites par M. Germain, député de l'Ain, dans la réunion électorale qui a eu lieu samedi dernier à Châtillon-sur-Chalaronne, nous croyons devoir reproduire textuellement la partie de son discours relative à l'affaire de Lang-Son.

Amené à parler du colonel Herbing, après avoir affirmé que la France lui doit le retour de la colonne envoyée sur Lang-Son qui, s'il eut hésité un moment, était perdue, M. Germain a fait les déclarations suivantes :

Je puis enfin parler, maintenant que l'arrêt du Conseil de guerre est rendu. J'ai été membre de la Commission du crédit de 200 millions pour le Tonkin, j'ai vu les dépêches du général de Négrier télégraphiant :

« Je suis enveloppé, écrasé ; attendez-vous aux événements les plus graves. Nous manquons de tout. Ravitaillez Lang-Son par tous les moyens, même les plus héroïques. »

C'est triste à dire, c'est une honte pour le pays, le colonel Herbing a été mis sur la sellette pour des motifs politiques. Que tout le monde le sache : nos soldats et nos marins ont été des héros ; s'ils n'ont pas toujours été victorieux, c'est notre faute ; c'est que le Gouvernement les a laissés manquer des moyens, des ressources nécessaires !

Et ce n'est pas mon opinion que je donne : c'est celle d'un militaire, du ministre de la guerre actuel, qui a dit à plus de

deux cents députés : « L'expédition sur Lang-Son est une tentative coupable, une folie. Je ne m'y prêterai jamais. Je donnerai plutôt ma démission. Nous avons une frontière excellente, le Delta, il faut nous en contenter. »

Ces déclarations sont-elles assez précises ? L'accusation portée contre le précédent cabinet, contre M. Jules Ferry, est-elle assez accablante !

Ainsi, le 28 mars dernier, le président du Conseil connaissait la situation de nos troupes à Lang-Son, il avait reçu les dépêches du général de Négrier, que M. Germain a vues, lorsqu'il est monté à la tribune pour affirmer, contrairement à la vérité, et dans le but d'entraîner la majorité et de tromper le pays, que notre situation était bonne à Lang-Son, que le général de Négrier ne demandait pas des renforts.

Le lendemain même du jour où M. Ferry avait proféré ces audacieux mensonges, est arrivée la nouvelle du désastre : Tous les Tonkinois ont perdu la tête ; la majorité a abandonné le président du Conseil. On sait le reste.

Ce qu'on saura désormais, ce qu'il faut que tous les électeurs sachent à cette heure, c'est que l'argent et le sang de la France ont été dépensés au Tonkin sous le précédent ministère dans un intérêt purement politique. Les cinq cents millions déjà engloutis au Tonkin, les milliers d'hommes qui y sont morts, tout cela a été sacrifié aux ambitions inavouables de M. Jules Ferry, aux appétits de la bande opportuniste.

### Chronique générale.

#### LES AVEUX DE QUELQUES RÉPUBLICAINS.

Le placard suivant est distribué et affiché à profusion à Versailles et dans le département de Seine-et-Oise ; — il est signé par le comité républicain libéral :

« Ceux qui voteront pour la liste opportuniste approuveront :

- » Le gaspillage de nos finances ;
- » La guerre du Tonkin ;
- » L'augmentation des impôts ;
- » La dette accrue d'un milliard ;
- » La mort du commandant Rivière, de l'amiral Courbet, du sergent Bobillot ;
- » Le massacre de 10,000 soldats ;
- » L'importation du choléra en France ;
- » La ruine du crédit public et l'abaissement de la patrie. »

Qu'on le remarque bien : ce sont des républicains qui parlent ainsi.

#### SILENCE...

Toujours même silence du gouvernement sur les horribles massacres de l'Annam. Cependant les ministres ont avoué avoir reçu une série de dépêches du général de Courcy, postérieures de plusieurs jours aux dépêches privées ayant annoncé les derniers massacres. Peut-on admettre un seul instant que le général ait, dans ses dépêches, gardé le silence sur des faits aussi graves ? Mais alors comment le gouvernement nous cache-t-il ce qui lui a été télégraphié à ce sujet ?

#### On lit dans la Justice :

##### LES 750 HOMMES DE M. FERRY

« Nous venons de recevoir d'un de nos amis, queses importantes fonctions au Tonkin met en situation d'être bien renseigné, une lettre d'où il résulte que depuis le mois d'avril on a enterré au Tonkin près de 4,500 hommes. Depuis cette même date les transports ont rapatrié plus de 2,000 malades et convalescents. »

C'est là l'équivalent des derniers renforts.

« Ce mot « renforts » est donc inexact. Ce ne sont pas des renforts qu'on envoie, ce sont des trous que l'on bouche. »

L'indignation de la Justice part d'un bon citoyen.

Mais la Justice devrait pousser le patriotisme jusqu'au bout et dire :

A bas la République qui permet que de pareils crimes se commettent sans qu'on puisse les empêcher, et même sans qu'il soit possible de les punir !

Le gouvernement républicain a cela de très-particulier, que les gouvernants ne sont pas responsables et peuvent impunément décimer notre armée, vider la caisse publique et ouvrir les frontières à l'étranger.

### COMMENT LE GOUVERNEMENT PROTÈGE NOTRE INDUSTRIE.

La Neustria vient d'entrer dans la rade de Toulon, apportant de New-York 6,000 boîtes de conserves achetées en Amérique par notre gouvernement. Est-ce qu'on n'aurait pas pu s'adresser, pour cette importante commande, à l'industrie française ? Est-ce que nos fabricants n'auraient pas pu fournir à l'Etat ces objets d'alimentation, sans qu'il fût nécessaire d'aller porter notre argent aux Yankees ?

Et quand on pense que ces mêmes gouvernements entreprennent des guerres ruineuses et sanglantes pour ouvrir, disent-ils, des débouchés à notre commerce ! La première chose qu'ils devraient faire ne serait-elle pas de ne lui point fermer ses débouchés les plus naturels, c'est-à-dire les commandes de l'Etat ?

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1<sup>er</sup> octobre.

Il n'y a pas à s'inquiéter de la baisse qui ramène aujourd'hui le 3 0/0 à 80.45, l'amortissable à 81.90, le 4 1/2 0/0 à 109.32 1/2.

C'est l'effet de la liquidation bien plus que des nouvelles d'Orient ou d'ailleurs. En tout cas, il importe que les porteurs de titres ne se laissent pas influencer par les manœuvres de la spéculation.

Le Crédit Foncier est ferme à 1,320. Trois mois sont acquis sur le coupon de 30 francs qui sera payé le 1<sup>er</sup> janvier, comme acompte sur le dividende de 1885. Les prêts hypothécaires et communaux autorisés le 30 septembre, dépassent 5 millions pour la semaine.

Les obligations foncières et communales conservent leur fermeté. Il faut choisir celles émises depuis 1877, car elles sont au-dessous du taux de remboursement.

La Société Générale est ferme à 435. La Banque d'Escompte est à 445. L'action des Chemins de fer Méridionaux italiens est à 687.50.

Menacée par un appel de fonds, l'action Panama est offerte à 417.50.

Nouvelle baisse du Crédit Lyonnais qui cote 525. Les actions des chemins de fer français sont fermes. On cote : le Nord à 1,566.25, l'Orléans à 1,333.75, l'Est à 795, l'Ouest à 867.50.

### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nous recommandons aux électeurs de vérifier attentivement leur bulletin avant de le déposer dans l'urne. Il importe d'éviter les erreurs qui pourraient résulter de ce que la liste conservatrice commence par le nom de M. le C<sup>te</sup> de Maillé, président du Conseil général, et la liste républicaine par celui de M. Maillé, maire d'Angers.

#### Conservateurs,

Vous avez le devoir de voter, dimanche 4 octobre, pour les candidats conservateurs. Les listes sont faites et les candidats vous sont connus.

Le scrutin de liste exige la plus parfaite union et la plus rigoureuse discipline. Vous devez mettre dans l'urne la liste entière des candidats conservateurs, telle qu'elle est maintenant arrêtée, sans changement, rature ou addition.

Méfiez-vous des bruits, des commérages, des nouvelles de la dernière heure. Votre résolution est prise ; qui pourrait la faire changer ?

Rappelez aux novellistes de la dernière heure que toute calomnie, tout mensonge, toute nouvelle fautive répandue par parole, par écrit ou par affiche pour détourner ou changer le vote des électeurs, est un délit, que la loi punit d'un mois à un an de prison.

#### Conservateurs,

Méfiez-vous ! Surveillez toutes les opérations électorales, depuis l'ouverture du scrutin, jusqu'à la proclamation du résultat, après la clôture du dépouillement des votes.

Tous les moyens doivent être employés pour assurer la sincérité du vote.

La loi du 30 novembre 1875 donne à tout électeur le droit de prendre connaissance des LISTES d'ÉMARGEMENT, au secrétariat de la mairie, pendant la huitaine qui suit le vote. Il faut que dans chaque commune les conservateurs s'assurent, après le scrutin, en consultant les Listes d'émargement — et ils ont huit jours pour le faire — si l'on n'a pas fait voter des absents ou des morts.

## ATTENTION AUX MANŒUVRES !

On nous avertit que les républicains, pour tromper les électeurs, encore peu familiers avec le scrutin de liste, leur disent qu'il ne faut voter que pour un nom, ou encore que, si un seul nom est rayé sur un bulletin de vote, le bulletin sera nul.

Tout cela est faux. En Maine-et-Loire, l'électeur doit mettre dans l'urne un bulletin contenant huit noms. La radiation, la substitution d'un nom à un autre n'entraîne nullement la nullité du vote.

Mais nous prions tous les électeurs de mettre dans l'urne le bulletin contenant les noms des huit candidats conservateurs, sans modification aucune, pour ne pas perdre de leur vote et assurer le succès.

Il est du devoir de tous les bons citoyens de détruire les erreurs et de déjouer d'odieuses manœuvres.

Le scrutin de liste existe déjà dans toutes les communes pour les élections municipales, où l'on vote pour tous les conseillers à la fois. Le même procédé est aujourd'hui appliqué aux élections législatives, ainsi du reste qu'il a été pratiqué le 8 février 1874.

## Quarante milliards de Dettes.

Le Journal des Économistes établit, dans un article sur le budget de 1885, que, au printemps 1885, le chiffre de la dette de la France est de quarante milliards.

L'État doit trente milliards. Les départements et les communes doivent dix milliards.

Partout l'emprunt, partout la dette. Depuis quatre ans, les députés et sénateurs ont augmenté de plus de quatre milliards la dette de l'État : trois milliards d'emprunts de douze cents millions de dette flottante, exigibles à courte échéance.

Tous les fonds des caisses d'épargne sont dévorés. L'État serait dans l'impossibilité d'en effectuer le remboursement, si les créanciers des caisses d'épargne l'exigeaient.

L'État ne rembourse qu'avec les nouveaux prêts. La Caisse d'épargne postale a été un autre moyen de soutirer les petits capitaux. Ils sont aussitôt gaspillés.

Depuis quatre ans, les dettes des départements et des communes n'ont pas cessé de croître dans la même proportion que celles de l'État.

La gaspillage financier des républicains nous mène à la ruine. Électeurs, c'est votre fortune, c'est l'avenir de vos enfants. L'argent que dépense la République, c'est le vôtre. Elle le puise dans vos poches par les impôts de toutes sortes, directs et indirects, octrois et taxes municipales.

Repoussez donc les députés qui ont si mal fait vos affaires, qui se sont enrichis à vos dépens.

Votez pour les candidats conservateurs, qui veulent la paix et l'économie.

Sous ce titre : **TONKIN ET ANNAM**, la France militaire, qui est l'organe reconnu du général Camponon, ministre de la guerre, a publié dimanche dernier un article dans lequel nous lisons :

« À l'approche des élections, tout est naturellement présenté en beau ; MAIS COMME NOUS PARLONS À DES MILITAIRES qui ne votent pas, nous ne craignons pas de leur dire ce que nous apprend de nos correspondants de l'Annam.

« Les maladies sévissent sur le corps d'occupation ; on n'a jamais rien vu de pareil. Une dysenterie enlève un homme en deux heures et une fièvre en quelques minutes. Une plaie s'envenime en quelques jours et emporte le blessé ; presque tous les blessés de la nuit du 4 au 5 sont morts.

« Les bataillons perdent chacun de un à deux hommes par jour. Et dire que le climat de Hué vaut mieux que celui du Tonkin ! Ce n'est donc pas le climat qui tue ; on croit que la vraie cause des maladies foudroyantes qui sévissent sur nos troupes sont les exhalaisons qui se dégagent des détritus amoncelés par les destructions qui ont accompagné et suivi l'occupation française de la citadelle.

« Et puis, les hommes sont logés dans des casernes annamites. Ces casernes sont suffisamment aménagées pour une occupation provisoire, mais elles ont pu devenir horriblement malsaines. Il n'y a qu'à les jeter à bas pour en construire de nouvelles.

« On voit que les fameux trésors trouvés dans le palais du roi sont mangés d'avance. »

Si ces vérités, quelque dures qu'elles soient, sont bonnes à dire à des militaires, nous croyons, nous, qu'il est de notre devoir de les faire entendre aux électeurs et au pays.

La rude franchise, toute militaire, du Journal de M. Camponon vaut mieux que les mensonges intéressés des Ferry et des candidats républicains.

La France militaire dit encore dans son numéro arrivé ce matin :

« En niant que le général de Courcy ait demandé des renforts, les journaux officieux ont eu réellement un GRAND APLOMB. Pour faire une campagne d'automne au Tonkin, d'où ont été extraits les bataillons d'infanterie de marine, celui du 3<sup>e</sup> zouaves, et le 11<sup>e</sup> chasseurs à pied, le général de Courcy n'aura à sa disposition que quinze bataillons de l'armée de terre, et trois escadrons et demi, réduits à leur plus simple expression par le choléra, les maladies et les rapatriements.

« Triste ! triste ! En Annam aussi bien qu'au Tonkin, on a suspendu, DANS UN INTÉRÊT ÉLECTORAL, notre action militaire, voire notre action administrative.

« Pendant les élections, on a fait signe au général de Courcy d'être calme et de ne pas trop faire parler de lui. »

## LES CANDIDATS DE LA GUERRE

Ceux sur qui pèse, devant le pays et devant l'histoire, la responsabilité écrasante des guerres de Tunisie et du Tonkin, ceux-là vont retourner devant les électeurs.

Il faut que le corps électoral connaisse, dans toute son étendue, le crime des députés républicains qui ont livré la paix et la guerre à un Ferry ! Ces députés ont assumé la responsabilité, ils doivent en supporter le poids. Ils étaient au profit, la justice veut qu'aujourd'hui ils soient au châtiment.

La guerre de Tunisie a commencé en mars 1881 ; la guerre du Tonkin et de Chine en 1883. Ainsi,

depuis plus de quatre ans la République fait la guerre,

et toujours, en toutes circonstances, la complicité des députés de la gauche s'est affirmée pleine et entière.

La majorité n'a pas cessé de couvrir le cabinet par des votes de crédits et des ordres du jour de confiance, sans restriction, sans réserves.

Et c'est en pleine connaissance de cause que les députés républicains ont prodigué au gouvernement le sang et l'or de la France.

Avec cet or et ce sang, ils ont voulu acheter l'appui électoral du cabinet. Aux ministres, le Tonkin et ses mines ! A eux-mêmes, la candidature officielle ! Le marché a été conclu :

Ils ont fait trafic de la vie de milliers de Français et de l'honneur de la patrie.

Le sang de nos soldats crie vengeance. Lui, qui ne doit couler que pour la sécurité du pays, il a été versé à flots pour de vils intérêts.

Ministres, qui n'auraient rien pu sans les députés, et députés souteneurs de ministres sont également coupables.

La France, dans sa légitime indignation, saura les répudier tous.

## Le Bilan de la Laïcisation.

Les chiffres énormes du budget de l'instruction publique et de la Caisse des écoles disent éloquemment ce qu'il faut penser de la gratuité de l'enseignement primaire.

Avec la loi de 1850, l'instruction était donnée gratuitement à tous ceux qui ne pouvaient pas payer.

C'était une gratuité intelligemment comprise, puisque ceux qui en avaient besoin en bénéficiaient. Dès 1876, plus de deux millions d'élèves ne payaient rien.

En supprimant la rétribution scolaire, qui produisait 19 millions, l'État a dégrèvé d'autant les riches au détriment de tous, et des pauvres par conséquent.

Mais ce n'est pas tout.

En 1877, la France comptait 72,217 écoles qui recevaient 3,823,000 élèves et l'enseignement florissait et progressait.

A quel prix ?

Le total des dépenses ordinaires à la charge des communes, des départements et de l'État ne dépassait pas 68 millions. L'instruction de chaque élève, d'après les renseignements officiels, revenait à 17 fr. 80 par an, et la part contributive de chaque citoyen était de 4 fr. 90.

Telle était la situation lorsque les opportunistes sont arrivés au pouvoir.

Dans le budget de 1886, les dépenses de l'instruction publique s'élevaient à 146 millions 923,540 francs (131,993,455 fr. au budget ordinaire et 14,929,085 fr. aux budgets annexés) ; soit pour chaque élève 33 fr. 20 et pour chaque citoyen 3 fr. 86.

Cette augmentation considérable de charges annuelles n'a pas suffi. Les opportunistes se sont avisés que notre outillage scolaire était à refaire de fond en comble.

Et ils se sont mis à l'œuvre.

En 1878, il en a coûté 120 millions ; en 1880, 242 millions ; en 1884, 392 millions ; et aujourd'hui 542 millions. De plus, le ministre a déclaré qu'il fallait encore 828 millions, et si l'on compte les collèges, plus de douze cents millions.

Des 828 millions, les communes sont obligées de payer la moitié. En effet, depuis la loi du 20 mars 1883, c'est l'administration qui désigne les écoles à construire ou à reconstruire, et les conseils municipaux sont obligés d'obéir. Les communes ne sont plus maîtresses chez elles et on les impose contre leur volonté.

Aussi les finances municipales sont écrasées, et dans plus de la moitié des départements les centimes communaux dépassent le principal.

M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, candidat, en Maine-et-Loire, sur une liste sans programme, est, à Paris, candidat « radical-socialiste-indépendant ». « Compagnon de liste » de M. Henri Rochefort, « l'intransigeant. »

S'il est « radical-socialiste », à Paris, il est aussi « radical-socialiste », en Maine-et-Loire, et ses « compagnons de liste » sont aussi solidaires des mêmes doctrines révolutionnaires et démagogiques.

La liste des huit candidats républicains, en Maine-et-Loire, est donc tout ensemble opportuniste, radicale et socialiste. Mais du fait de M. Allain-Targé, qui est ministre et donne à la liste son vrai caractère, la liste est radicale-socialiste.

Électeurs de Maine-et-Loire, même si vous êtes républicains, vous ne voterez pas pour les candidats socialistes, dont le programme est le bouleversement de tout l'ordre social et politique.

La Petite France rend compte cyniquement de la réunion électorale « illégale » que la Société littéraire de Saint-Cyr-en-Bourg a eue dimanche dernier, sous prétexte de remettre à l'un des sociétaires, M. Gerbron, chef de gare à Brézé, une médaille en argent, qui lui a été décernée par le ministre de l'intérieur pour actes de dévouement. Double et triple abus de l'ingérence électorale ; à propos de médaille et de Société littéraire, on réunit des candidat républicains et, dit la Petite France, « un grand nombre de notabilités républicaines » pour faire des réclames électorales.

Il y a eu, d'abord, procession laïque, défilé, Marseillaise, banquet, toasts. MM. Bury et Combié étaient venus seuls à cette fête aussi illégale que peu littéraire. Le menu était très-bon. « M. Bury a fait appel aux électeurs pour faire triompher... la littérature ? non. « La liste républicaine, le 4 octobre prochain. » M. Combié a parlé ensuite dans un langage chaud, » dit la Petite France, pour calomnier le maire de Saint-Cyr-en-Bourg, les candidats conservateurs et nommément M. Berger ; bref, une vraie harangue de candidat échauffé par le vin de Saint-Cyr et l'élixir républicain. Les convives ont crié : « Vive la République ! » et non pas « Vive la littérature ! »

Nous concluons que M. le sous-préfet de Saumur doit faire rapport de cette fête illégale et provoquer la dissolution de la Société de Saint-Cyr, qui ne se tient pas suffisamment appliquée à ses chères études. » Et ce sera justice.

Mercredi 30 septembre, M. Allain-Targé, entouré de tous ses compagnons de liste, a donné à Segré une deuxième édition de son discours d'Angers. Mêmes fanfaronnades, mêmes gasconades, même blague, pour parler la langue démocratique.

On y trouve un aveu précieux et une plai-santerie de fort calibre.

« C'est avec joie que j'assiste à cette fête. Elle ne m'est point donnée à moi ; elle est donnée au représentant d'un gouvernement sincèrement et énergiquement républicain. »

C'est donc comme « ministre » et pour faire de l'effet politique, que M. Allain-Targé a mangé, bu et péroré au banquet de Segré.

« Je suis heureux, continue ce farceur, d'avoir été choisi pour représenter le pays de Segré que j'aime et dont je connais les passions, les préjugés et les intérêts. »

Qu'est-ce que veut dire ce langage rétro-

grade, opposant l'intérêt de clocher à l'intérêt démocratique du scrutin de liste ? Quelle farce et quelle hypocrisie ! Pourquoi M. Allain-Targé prétend-il représenter l'arrondissement, le pays de Segré ? Parce qu'il a été élevé pieusement par une mère chrétienne, à la Rivière, en la Cornuaille ? Mais la Rivière n'est plus à lui. Ce démocrate-socialiste n'a plus rien de commun, ni intérêts, ni foi religieuse, ni bon sens conservateur, avec le pays de Segré, qui le lui fera bien voir, dimanche prochain.

## SAUMUR.

Acte de probité. — Ce matin, M. Brault, journaliste, rue de l'Ancienne-Messagerie, 3, a trouvé place de l'Arche-Dorée, près le temple protestant, un paquet de 10 billets de 100 fr. Il se préoccupait de découvrir le propriétaire quand, chemin faisant, il rencontra M. Manin, préposé aux fourrages militaires, qui arpentait le terrain, tout soucieux. Il l'aborda, lui demanda des nouvelles de sa santé et des motifs de sa préoccupation, puis le rassura bientôt en lui remettant les 4,000 fr.

Cet acte de probité fait le plus grand éloge de M. Brault.

M. Manin s'est empressé de récompenser cet honnête homme et de le remercier de sa conduite si honorable.

## LES FEUILLES DE ROUTE.

Nous lisons dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Les jeunes conscrits destinés à l'armée d'Afrique et particulièrement affectés aux régiments de zouaves ont déjà reçu leur feuille de route. C'est dans le courant d'octobre qu'ils doivent rejoindre leurs corps respectifs.

« Cet appel prématuré — octobre au lieu de décembre, — n'indiquerait-il pas que l'on songe déjà à remplir les vides que feront les nouveaux envois de troupes au Tonkin après les élections générales ? »

Par ordre ministériel, la Monnaie a suspendu la fabrication des monnaies d'argent, afin d'arrêter le drainage des pièces françaises avec l'argent étranger.

On a estimé qu'il circulait en France pour plus de 10 millions de pièces d'argent étrangères n'ayant plus cours légal, et qui ont par différents décrets été signalées aux caisses publiques.

Des instructions ministérielles envoyées aux préfets les invitent à faire exercer une active surveillance sur ces prétendus commis-voyageurs qui parcourent les campagnes en offrant à bas prix des produits exotiques, et qui ne seraient rien moins — on en aurait eu l'assurance par des rapports de la gendarmerie — que des espions étrangers, que le gouvernement se décide enfin à faire traquer.

Depuis quelque temps, les nomades sont de plus en plus nombreux dans notre région.

SAINT-PATRICE, Indre-et-Loire, le 2 juillet 1885. Vos Pilules suisses ont fait beaucoup de bien à ma femme, qui depuis longtemps ne pouvait plus prendre aucun aliment sans le vomir, elle souffrait en même temps de violentes migraines ; depuis qu'elle a pris de vos Pilules suisses à Fr. 1.50, ses migraines ont presque entièrement disparu et elle supporte maintenant très-bien sa nourriture sans vomir. Je vous autorise à publier ma lettre. Ménard ; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

## LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine. On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Sommaire du 26 septembre :

TEXTES. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Les grandes manœuvres ; les héros morts au Tonkin. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — La belle Marnotte (nouvelle), suite, par E. d'Al. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Échecs. — Récréations de la famille.

GRAVURES. — Les grandes manœuvres. — Notre supplément : Les Mois rustiques, par L. Lhermitte. — Les héros morts au Tonkin. — Échecs. — Rébus.

## Elixir Sprecher

La plus exquise des liqueurs, digestif par excellence, le seul approuvé et conseillé de nombreux docteurs de France et d'Étranger. Le demander dans les principaux cafés et bonnes épiceries.

**Théâtre de Saumur**

J. BRETON, directeur-administrateur.

Lundi 5 octobre 1885,

Ouverture de la saison théâtrale

**LA CLOSERIE DES GENÈTS**

Drame en 7 actes, par Frédéric Soulié.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Le TRIBOLET a commencé depuis peu une série de rébus politiques à primes. Cette semaine il offre une très-jolie valse — « Interlaken », d'Alfred Le Beau — à ceux de ses abonnés qui lui enverront la solution juste de sa devinette.

**L'ALMANACH-JOURNAL**

PARAISSANT TOUS LES MOIS

Abonnements : FRANCE. Un an, 2 fr. Un numéro : 10 cent.

SOMMAIRE DU N° D'OCTOBRE. — Dictons populaires. Calendrier, température et travaux du mois. La place d'une petite âme dans le ciel. Chanzy. La grande sainte des Espagnols. Le brave fermier Bricard. Histoire du mois d'octobre. Une bonne cuisasse. Les arbres du père Joly. L'épée sur la gorge. Le médecin de la maison. Le sou impair. Problème des chameaux, etc. ILLUSTRATION : 2 portraits : général Chanzy, sainte Thérèse. 9 gravures diverses.

**PROPAGANDE**

Toute personne qui prend cinq abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Écrire au Rédacteur en chef, M. Gabriel ALCYONI, 7, rue du Cherche-Midi, Paris.

**LA LANTERNE D'ARLEQUIN**

Illustrée, 10 centimes

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 6, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 236. Les élections. A bas la République ! Questions. Un mariage royal. Lettre de Jacques Bonhomme. Entre électeurs. Au Tonkin et en Annam. Les massacres de l'Annam.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel

d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**Le ROB BOYVEAU-LAFECTEUR** est un sirop dépuratif et reconstituant, d'un goût agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'Académie royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés épuratives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

**Le ROB BOYVEAU-LAFECTEUR à l'iodure de Potassium**, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou récents : Ulcères, Tumeurs, Gommés, Ecosstases, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose.

Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de BOYVEAU-LAFECTEUR.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, le lundi 5 octobre 1885, à une heure après midi,

**Fonds de Chapellerie**

Et ÉQUIPEMENTS militaires

Situé à Saumur, rue d'Orléans, n° 3,

Dépendant de la faillite LEDAIN.

Mise à prix : 1,200 francs.

S'adresser, pour renseignements, soit à M<sup>e</sup> AUBOYER, dépositaire du cahier des charges, soit à M. BONNEAU, rue d'Alsace, à Saumur, syndic de la faillite. (775)

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite, DEUX

**MAISONS BOURGEOISES**

Porte cochère, écuries et remises,

Avec ou sans JARDIN.

Situées au Marronnier,

Aménagement intérieur au gré des locataires.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. TOUCHAIS, propriétaire, ou à M. BROM, 24, rue du Roi-René, à Saumur. (781)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT

**APPARTEMENT MEUBLÉ**

Au 2<sup>e</sup> étage,

5, rue Dupetit-Thouars.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT

**BEAUX APPARTEMENTS**

Meublés ou non meublés,

Situés rue Nationale, 31.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BOUGHER.

Beau MOBILIER à vendre à l'amiable.

**A VENDRE**

**JUMENT**

Très-douce, poil bai,

Agée de 4 ans 1/2, se montant et s'attelant bien, taille 1<sup>m</sup>55.

S'adresser à M. VINCENT, huissier à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, 13. (776)

Etude de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé.

**A VENDRE**

UNE

**BELLE PROPRIÉTÉ**

Formant la seconde partie du domaine de la

**ROCHE-AUX-MOINES**

Située commune de Neuillé, et par extension communes de la Breille et de Saint-Lambert-des-Levés,

Comprenant :

1<sup>o</sup> Corps de ferme, de construction récente, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, avec cours, jardins, issues et caves en roc ;

2<sup>o</sup> Terres labourables, prés, landes et sapinières.

Le tout d'une contenance de 25 hectares, et actuellement exploité par le sieur Fusellier.

Grandes facilités de paiement.

S'adresser, pour visiter la propriété, au sieur FUSELLIER, fermier, et pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé.

**A VENDRE**

OU A LOUER

Pour Noël 1886,

**Vaste Maison**

RUE SAINT-JEAN,

Occupée par M. Grellet, tapissier.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur. (472)

**A VENDRE**

UNE

**MAGNIFIQUE ORANGERIE**

A Baugé,

Sujets vigoureux.

S'adresser à M. PAUL DORNOY, à Baugé. (792)

**A VENDRE**

**UNE CAVE**

Propre au commerce des vins.

Située place du Presbytère, à Nantilly.

S'adresser à M. YON fils, rue du Chardonnet, Saumur. (645)

**A MM. les CHAMPAGNEURS.**

**A VENDRE**

**TRÈS-BONNE EAU-DE-VIE**

65 degrés, 3 ans de tonneau.

S'adresser à M. Louis AUBREUX, à Mœnsabert, commune de Coutures.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean ou Noël 1886

**UNE VASTE MAISON**

Place Saint-Pierre, n° 18,

Avec cour, servitudes et deux très-grandes caves à l'abri des inondations.

Ferait un très-beau magasin.

Transformations au gré du preneur.

S'adresser à la Ville de Paris.

**A LOUER**

**Premier Etage**

REMISE ET ÉCURIE

On louerait avec ou sans remise.

S'adresser, 3, rue Beaurepaire.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties,

**MAISON**

Située rue du Port-Gigogne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arboré, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M<sup>me</sup> veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins. (765)

**A CÉDER DE SUITE**

Pour cause de décès,

**Un bon Atelier de menuiserie**

Bien achalandé, bien outillé,

Situé à Saint-Clément-des-Levés, près Saumur (Maine-et-Loire).

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M<sup>me</sup> veuve RENOUBAUD, à Saint-Clément. (765)

**A CÉDER**

**BON CAFÉ**

Situé au centre de la ville,

Conditions avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

**GIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

**AU PALAIS DES MARCHANDS**  
**LUNDI 5 OCTOBRE**  
**OUVERTURE**

de deux grandes galeries au rez-de-chaussée et d'un magasin ad 1<sup>er</sup> étage spécialement destinés à la vente des articles pour hommes, tels que : Habillements confectionnés pour hommes, jeunes gens et enfants; Chemises, Cravates, Couvertures de voyage, Gilets de flanelle, Caleçons, Chaussettes, Gilets de laine, Gilets de chasse, Draperie, Cannes, Parapluies, Ganterie, Chapellerie.

NOTA. — UN TRÈS-BON COUPEUR attaché à la maison nous permettra d'exécuter promptement, et d'une manière irréprochable, toutes les commandes sur mesure.

VOYAGE ALLER et RETOUR à ANGERS pour rien (voir affiches)

**COMMUNE DE CHACÉ**

Le Maire de la commune de Chacé a l'honneur de prévenir le public que le dimanche 11 octobre 1885, à une heure de l'après-midi, à la mairie de Chacé, il sera procédé à la vente de 77 Peupliers, marqués et numérotés, situés au Grand-Maraix Leroy (hippodrome de Chacé-Varraux).

S'adresser, pour les renseignements, au secrétariat de la Mairie de Chacé.

Le Maire, CHASLES.

**M. HOULARD, FILS**

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Époui d'échantillons sur demande.

**AVIS**

DUPAYS-REMOND, ferblantier-lampiste, a l'honneur d'informer sa clientèle que, par suite d'agrandissements, il a transféré ses MAGASINS et ATELIERS rue du Portail-Louis, 29.

On trouvera désormais chez lui un assortiment complet de tous les Articles de ménage, lampisterie, lampes, suspensions, couverts de métal, seaux hygiéniques, etc., etc. (642)

**Offres et Demandes**

On demande du travail à la journée pour la lingerie et travaux de couture et raccommodages.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un employé sérieux, âgé de 20 ans au moins, pour une maison de commerce de la place.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser, 13, rue de Bordeaux.

M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, demande un clerc se destinant au notariat.

La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande un apprenti pour la Bonneterie-Metierie. (516)

**INJECTION PEYRARD**

Ex-Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe! L'Injection Peyrard est la seule au monde, ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.

RAPPORT: Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 100 Européens a donné 100 guérisons.

Chez l'inventeur, M. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.

Dépôt à Saumur, photo GABLIN.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1885.**

| Valeurs au comptant          | Coture précé <sup>te</sup> | Dernier cours. | Valeurs au comptant         | Coture précé <sup>te</sup> | Dernier cours. | Valeurs au comptant              | Coture précé <sup>te</sup> | Dernier cours. | Valeurs au comptant     | Coture précé <sup>te</sup> | Dernier cours. |
|------------------------------|----------------------------|----------------|-----------------------------|----------------------------|----------------|----------------------------------|----------------------------|----------------|-------------------------|----------------------------|----------------|
| 3 %                          | 80 75                      | 80 50          | Est                         | 795                        | 790            | Obligations                      |                            |                | Gaz parisien            | 516 75                     | 517            |
| 3 % amortissable             | 83                         | 81 90          | Paris-Lyon-Méditerranée     | 1245                       | 1245           | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 507                        | 507 50         | Est                     | 371 25                     | 371            |
| 3 % (nouveau)                |                            |                | Midi                        | 1160                       | 1155           | — 1865, 4 %                      | 515 50                     | 515            | Midi                    | 379                        | 379            |
| 4 1/2 %                      | 104 35                     | 104 10         | Nord                        | 1570                       | 1566 25        | — 1869, 3 %                      | 466                        | 466            | Nord                    | 390 50                     | 390 50         |
| 4 1/2 % (nouveau)            | 109 42                     | 109 32         | Orléans                     | 1335                       | 1333 75        | — 1871, 4 %                      | 396                        | 396            | Orléans                 | 381 75                     | 377 50         |
| Obligations du Trésor        | 510                        | 510            | Ouest                       | 870                        | 867 50         | — 1875, 4 %                      | 519 50                     | 520            | Ouest                   | 377                        | 377            |
| Banque de France             | 4950                       | 4900           | Compagnie parisienne du Gaz | 1505                       | 1500           | — 1876, 4 %                      | 517 50                     | 519            | Paris-Lyon-Méditerranée | 380                        | 377            |
| Société Générale             | 455                        | 455            | Canal de Suez               | 2015                       | 2007 50        |                                  |                            |                | Paris-Bourbonnais       | 377                        | 377            |
| Comptoir d'escompte          | 973                        | 970            | C. gén. Transatlantique     | 470                        | 471 25         |                                  |                            |                | Canal de Suez           | 592                        | 578 50         |
| Crédit Lyonnais              | 526 25                     | 525            | Russe 5 0/0 1870            | 93                         | 93             |                                  |                            |                |                         |                            |                |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1320                       | 1320           |                             |                            |                |                                  |                            |                |                         |                            |                |
| Crédit mobilier              | 225 50                     | 228 75         |                             |                            |                |                                  |                            |                |                         |                            |                |